



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-401-2025 aux fins de visant à effectuer la concordance avec le Règlement numéro 04-2023 de la MRC de La Jacques-Cartier ayant pour effet de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014](#)

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à permettre l'installation de maisons mobiles pour les travailleurs étrangers temporaires ou les travailleurs agricoles saisonniers en zone agricole sous réserve d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole et du respect des normes établies par le règlement;

QUE le projet de règlement **ne contient pas** de disposition susceptible d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens ne peuvent pas s'opposer par un vote à ces modifications.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale »;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 7 avril 2025, à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 10 mars 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière